



DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

CANTON DE
DEUIL- LA- BARRE

VILLE DE GROSLAY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le **15 MARS à 20H30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joël BOUTIER**, Maire.

Présents :

M. Joël BOUTIER – Mme. Christine MORISSON – M. Christian VAUTHIER – Mme. Odette PLA – Mme. Claudine STEINMANN – M. Pierre FARCY – M. Jean SZEWCZYK - M. Claude SAGE - Mme. Régine JOYEAU – Mme. Véronique COLLIN – Mme. Samia MEZIANI – M. Stéphane PEGARD – Mme. Ouahiba AGGAR (arrivée à 20h42) - Mme. Jocélyne CHAVAROT – Mme. Marie JOLY - Mme. Marion NICOLAS MARTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Marc POIRAT (arrivé à 20h35) – M. Marc CLOUET - M. Patrick CANCOUËT – Mme. Céline MENARD – Mme. Marie LEGER-GUERREE – M. Alexandre MENSALES

Absents excusés :

M. Guy DUMONT - M. Jean-Pierre TARAMARCAZ – M. Yann ALEXANDRE – M. Nicolas IZAK – Mme. Lucienne LANGLET – M. Nicolas GRANVAL

Pouvoirs :

M. Guy DUMONT à Mme Samia MEZIANI
M. Jean-Pierre TARAMARCAZ à M. Pierre FARCY

Secrétaire de séance : M. Marc POIRAT

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 MARS 2018

**Affiché dans les panneaux administratifs,
Le 22 MARS 2018**

Vu, le Secrétaire de Séance

Marc POIRAT



Le Maire,

Joël BOUTIER





Monsieur le Maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence en hommage à M. Jacques CLOUET, ancien conseiller municipal durant 4 mandats de 1989 à 2014, décédé le 4 mars 2018, avec lequel il a eu des oppositions et des chemins différents mais avec qui il partageait des valeurs. Jacques CLOUET était un homme entier, intelligent et il a surtout beaucoup œuvré pour la ville de GROSLAY qu'il défendait âprement et aimait de toutes ses forces.

DIRECTION GENERALE

Désignation du Secrétaire de séance :

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DESIGNE Monsieur Marc POIRAT** par ordre alphabétique de la liste du Conseil Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil Municipal du 15 MARS 2018

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 FEVRIER 2018 à 20H30

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 15 FEVRIER 2018 à 20H30

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation :

Décision n°2018-06 : accepter et signer le contrat d'entretien, conclu à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 2 ans, avec l'entreprise JCB Ile-de-France, RCS Pontoise n° 315 063 560 – 5 rue du Vignolle – Zone d'Activités – 95842 SARCELLES CEDEX, pour :

- l'entretien programmé tous les 500 heures et 2 vérifications générales périodiques par an du véhicule JCB Tractopelle MIDI CX JCB, n° 1708337, pour un montant annuel de 1 430,16 € H.T. (mille quatre cent trente euros et seize centimes H.T.), soit 1 716,19 € T.T.C. (mille sept cent seize euros et dix-neuf centimes T.T.C.) par an, soit pour un montant mensuel de 119,18 € H.T. (cent dix-neuf euros et dix-huit centimes H.T.), 143,01 € T.T.C (cent quarante-trois euros et un centime T.T.C), pour une durée d'un an

Décision n°2018-07 : accepter et signer le marché public en procédure adaptée, conclu à compter de sa date de notification, avec la société Décor Acoustic', domiciliée 91 rue du Président Roosevelt - 78500 SARTROUVILLE, pour :

- La mise en place d'isolation sur faux plafonds des 6 vestiaires à la Salle Omnisports Jack Pichery, pour un montant forfaitaire de 2 604,84€ H.T. (deux mille six cent quatre euros et quatre-vingt-quatre centimes H.T.), soit 3 125,81€ T.T.C. (trois mille cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-un centimes T.T.C.),
- La création de faux plafonds des 6 vestiaires à la Salle Omnisports Jack Pichery pour un montant forfaitaire de 7 937,31€ H.T.(sept mille neuf cent trente-sept euros et trente-un centimes T.T.C.).

Monsieur Le Maire demande d'en prendre acte.

Débat d'Orientations Budgétaires – DOB 2018

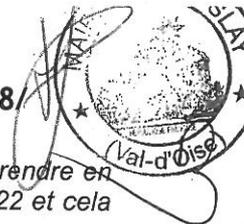
Monsieur le Maire cède la parole à Madame Meziani pour la présentation des orientations budgétaires 2018.

C'est dans un climat et environnement nouveaux que le Budget Prévisionnel 2018 est établi cette année : changement du Président de la République et mise en place d'un nouveau Gouvernement, avec de nouveaux objectifs à prendre en compte.

Tout d'abord, sur le plan économique, la dette française reste très élevée à plus de 2 200 milliards d'euros, une croissance en convalescence d'environ 1,8 à 2 %, un coût de la vie prévisionnel aussi aux alentours de 1,5 %.

En annonçant un gel de la dotation globale de fonctionnement en 2018, le Gouvernement espère apaiser les craintes des Elus locaux concernant l'avenir ; toutefois, force est de constater qu'après les

B



11 milliards d'économies par les baisses de dotations sur la période de 2014-2017, il faut prendre en compte le nouvel effort demandé par l'Etat aux collectivités de 13 milliards d'euros d'ici 2022 et cela suscite une réelle inquiétude et un grand devoir de prudence pour l'avenir.

Sur le plan social, la remise en cause du statut des personnels de la Fonction Publique, ainsi que par conséquence, des collectivités territoriales, suscite de l'inquiétude à laquelle il convient d'ajouter une nouvelle incertitude sur les statuts des collectivités territoriales : quel devenir pour les départements et les communes ?

Au niveau budgétaire, le Gouvernement souhaite mettre en place « un ratio de bonne gestion » par l'application d'une nouvelle « règle d'or » pour 2018 pour plus de 340 collectivités en s'engageant à faire en sorte que leurs dépenses ne dépassent pas 1,2 % en 2018. Ce dispositif sera dans l'avenir à mettre en œuvre pour toutes les collectivités.

Les communes ont fait l'effort de rationalisation des dépenses, d'un désendettement et par conséquent d'une baisse des investissements, mais cet exercice a des limites sachant que l'Etat continue de transférer aux collectivités de nouvelles charges sans en transférer les financements (passeports, emplois aidés, GEMAPI, la compensation de la hausse de la CSG, etc).

C'est donc dans ce contexte d'incertitude grandissante que notre ville a travaillé sur les orientations budgétaires 2018, en sachant qu'après cette anesthésie des 4 dernières années, nous sommes sûrement devant l'amputation pour les 4 années à venir.

Le résultat de l'exercice 2017, dans un important climat de baisse des dotations et sans emprunt et progression de la pression fiscale locale, enregistre un excédent de fonctionnement d'environ 1,659 millions d'euros et un déficit d'investissement de 1,224 millions d'euros, soit un excédent global de 0,435 million d'euros.

C'est dans ce contexte que le budget prévisionnel est présenté pour être arrêté prochainement lors de son vote.

Par rapport au contexte national, les objectifs affichés par le Gouvernement restent la réduction du déficit public et la croissance du PIB « Le redressement durable des comptes publics par la baisse de la dépense publique. La trajectoire des finances publiques repose sur une baisse de plus de trois points du poids de la dépense publique dans la richesse nationale à l'horizon 2022, qui doit permettre tout à la fois une diminution d'un point du taux de prélèvements obligatoires, un retour durable du déficit public en deçà du seuil de 3 % du PIB et une maîtrise de la dette à compter de 2019 »

Les hypothèses macroéconomiques retenues sont les suivantes : hausse du PIB de 1,7 % - Inflation : 1,1% - Dette publique : 96,8% du PIB

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 comprend une baisse des dépenses de collectivités territoriales de 13 Mds d'euros d'ici 2022 par rapport à ce qu'aurait été leur évolution tendancielle avec une limitation de la hausse des dépenses à 1,2%, inflation comprise à périmètre constant (soit, entre 0,1 et 0,2% hors inflation) et une réduction de la dette publique nationale par la baisse de l'endettement des collectivités avec la mise en place d'un ratio d'endettement par strate.

Les prévisions du budget 2018 sont les suivantes :

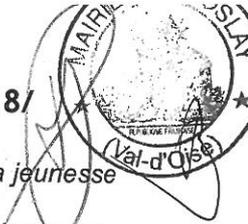
- ❖ ne pas augmenter la pression fiscale locale
- ❖ ne pas emprunter
- ❖ contenir la masse salariale
- ❖ réduire les dépenses de fonctionnement
- ❖ prévoir par les plans pluriannuels les dépenses importantes mais nécessaires d'investissements.

Le fonctionnement 2018 présenté est en baisse d'environ 5 % passant de 10,2 M€ en 2017 à 9,68 M€ en 2018.

L'investissement net arrêté à environ 3 M€ est axé plus particulièrement sur 4 opérations :

- Réaménagement du centre-ville sur 3 ans (2018-2020) pour environ 3 M€ dont un peu plus d'un million pour 2018. Cette année devrait voir la réalisation du parking rue Pierre Corre / Paul Du Boys, la réalisation des locaux scolaires (3 classes + bureau du Directeur + salle des professeurs + toilettes), ainsi que le démarrage de la rénovation de notre salle des fêtes.
- La fin des travaux phoniques et thermiques (ADP) dans le groupe scolaire Glaisières pour environ 0,9 M€ terminant ainsi cette opération démarrée sur tous les bâtiments communaux depuis 2016.

B



- La fin des études pour la construction de la future Maison des associations et de la jeunesse pour environ 0,11 M€
- Les immobilisations corporelles pour environ 1,2 M€, permettant les investissements nécessaires aux écoles, aux bâtiments communaux, à la restauration, à la remise en état de nos voiries, à l'accessibilité, à l'éclairage, à la culture, à l'informatique et aux services généraux.

L'ENDETTEMENT

Le niveau d'endettement de la commune est en très nette amélioration, celle-ci n'ayant effectué aucun emprunt depuis 2 ans et n'empruntant pas pour l'exercice 2018.

Au 31/12/2017, la dette était de 11,68 M€ - 3,3 M€ de fonds de soutien, soit une dette nette de 8,38 M€ (représentée par 10 prêts à taux fixes). Le remboursement de l'annuité 2018 sera de 0,83 M€ ramenant la dette au 31 décembre à 7,55 M€ (10,85 M€ moins 3,3 M€ de fonds de soutien), soit une capacité de désendettement sur 7 ans.

Il s'agit d'un désendettement jamais atteint depuis de nombreuses années.

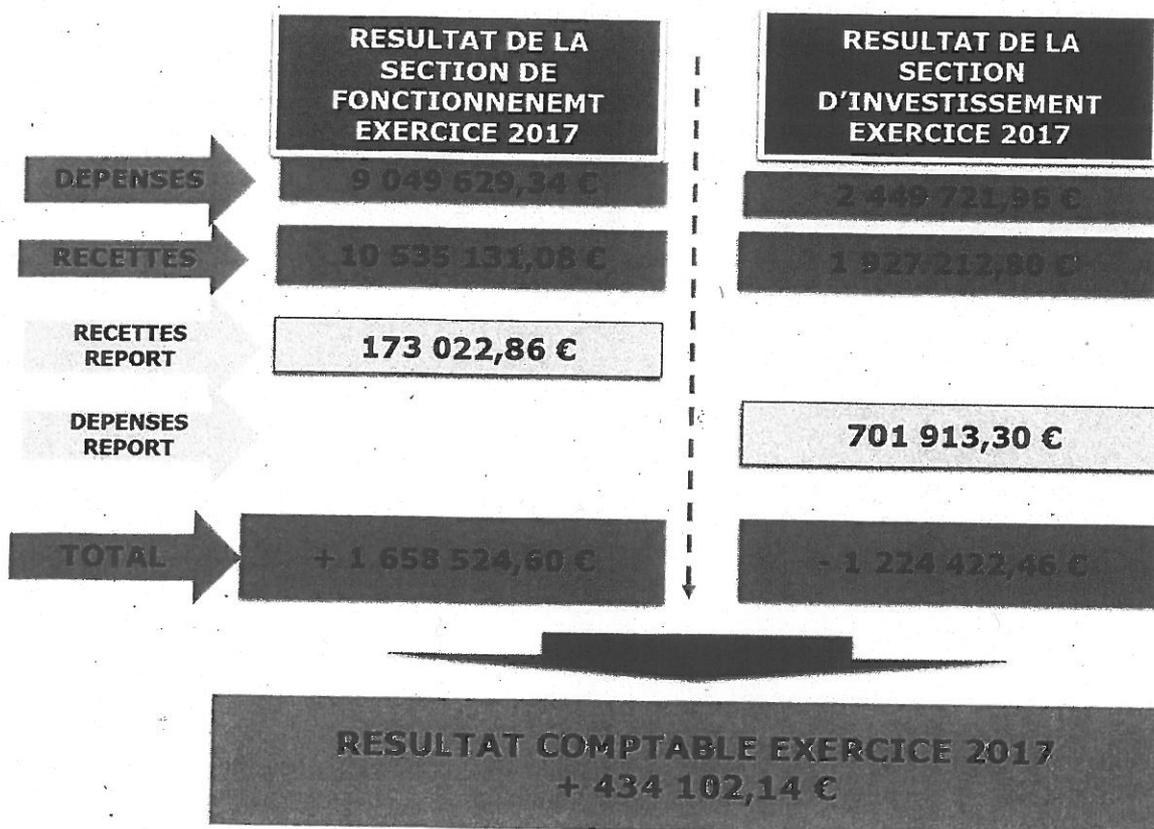
L'IMPÔT

Comme indiqué lors de la présentation des vœux aux administrés, il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux en 2018 pour les 3 taxes (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti).

Seules les bases progressent de 1,2 % conformément aux décisions prises par le Gouvernement de M. Edouard PHILIPPE.

LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

RESULTAT EXERCICE 2017 : compte administratif 2017



3



Les prévisions budgétaires pour l'année 2018 sont les suivantes :

Pour les recettes de fonctionnement:

Chapitre	Intitulé	Montant en €
002	<u>Résultat de fonctionnement</u> : il s'agit du résultat positif du compte administratif 2017	435 000
013	<u>Atténuation de charges</u> : Le remboursement des frais de personnel par l'assureur est estimé en 2018	40 000
70	<u>Produits de service du Domaine et ventes diverses</u> : La prudence veut que l'ensemble des redevances et droits de service à caractère général, après le rattrapage en 2017 des arriérés soit arrêté à environ 0,3 M€	300 000
73	<u>Impôts et taxes</u> : L'ensemble des taxes foncières et d'habitation reste au même niveau en 2018 pour environ 4,8 M€ Les dotations de l'EPCI à travers l'attribution de compensation et la dotation de solidarité seront d'environ 0,5 M€ Les autres taxes (pylônes, électricité et le droit de mutation) en légère baisse pour 0,5 M€	6 100 000
74	<u>Dotations, subventions et participations</u> : En 2018, il est raisonnable de suivre les recommandations prises par l'Etat d'une année de « pause » tant pour la DGF DSR et des compensations en TP	2 400 000
75	<u>Autres produits de gestion courante</u> : Il s'agit des revenus des immeubles et de gestion courante	100 000
76	<u>Produits financiers</u> : Il s'agit d'un concours de l'Etat pour la sortie des emprunts dits structurés	300 000
77	<u>Produits exceptionnels</u> : Comme l'intitulé de cette recette le précise étant exceptionnel, par prudence le produit est arrêté à 10 000 €	10 000
	TOTAL	9 685 000

Pour les dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Intitulé	Montant en €
011	<u>Charges à caractère général</u> : Il a été demandé à tous les services et responsables de services de prévoir un effort particulier en réduction des dépenses grâce aux investissements faits sur l'éclairage public, le chauffage. Une réduction significative commence à se voir sur ces postes. C'est environ 7 % de réduction qui est envisagé en 2018 par rapport au prévisionnel 2017	2 800 000
012	<u>Charges de personnel et frais assimilés</u> : Cette année ces comptes ne supporteront plus les frais de sortie des personnels de la crèche familiale et absorberont le GVT ainsi que le RIFSEEP	4 120 000
014	<u>Atténuation des produits</u>	120 000
015	<u>Dépenses imprévues</u> : Afin de pouvoir faire face à différentes dépenses au cours de l'année 2018	50 000
023	<u>Virement à la section investissement</u> : Il s'agit du montant de 0,3 M€ prévisionnel entre le montant de nos ressources et nos dépenses	300 000
042	<u>Opérations d'ordres</u> : Il s'agit de valeurs comptables 2018, ainsi que des immobilisations cédées des dotations aux amortissements	815 000
65	<u>Autres charges de gestion courante</u> : En baisse de 5 % par rapport au prévisionnel 2017, mais supérieur par rapport au réalisé 2017 et ce afin de maintenir notre participation au service incendie, aux indemnités de logement des instituteurs. Notre participation est maintenue tant au CCAS qu'auprès de nos associations. Présente une légère baisse en raison du salaire d'un emploi en médiathèque pour environ 24 000 € (sera pris en charge par la commune au compte 012)	800 000
66	<u>Charges financières</u> : Il s'agit du remboursement des intérêts d'emprunt 2018	420 000
67	<u>Charges exceptionnelles</u> : Ce poste en nette progression passe de 0,14 M€ à 0,26 M€ afin de prendre en compte le coût des berceaux de notre crèche pour l'exercice 2018	260 000
	TOTAL	9 685 000

**Pour les Recettes d'investissement :**

Chapitre	Intitulé		Montant en €
021	<u>Section de fonctionnement</u> Il s'agit du montant dégagé entre nos ressources et dépenses 2018 prévisionnelles (compte 023 dépenses de fonctionnement)		300 000
024	<u>Produits des cessions immobilières :</u> - Cession parcelles av. de la République - Cession SIEREIG - Cession garage Daytona - Cession SEMAVO ou EPFIF - Cession Prés Pireaux - Cession PROMOVAL (500 000 sur 1,1M€) - Cession appartement ex crèche - Cession appartement rue de Montmorency	125 000 50 000 103 000 131 000 90 000 500 000 250 000 135 000	1 384 000
040	<u>Opérations d'ordre de transfert entre sections</u>		740 000
041	<u>Opérations patrimoniales :</u> Opérations d'ordre, même montant en dépenses (compte 041)		170 000
10	<u>Dotations fonds divers et perçus :</u> Compte 10022 et 10023 FCTVA et TLE 2018 Compte 1068, excédents	pour 320 000 pour 1 224 000	1 544 000
13	<u>Subventions d'investissement reçues :</u> - Place de la Libération - DETR Parc Gallerands - Rue des Mériens - SMETGVO - ADP - DRAC Eglise - DETR écoles - Travaux accessibilité	444 000 54 000 15 000 33 000 655 000 6 000 5 800 58 200	1 271 000
	TOTAL		5 410 000

**Pour les dépenses d'investissement :**

Chapitres	Intitulé	Montant en €
001	Résultat d'investissement reporté : Exercice 2017 – investissement	1 224 000
040	Provision : 200 000 € sont déjà inscrits à ce compte	0
041	Opérations patrimoniales : (idem au compte recettes 041)	170 000
16	Emprunts et dette assimilée : Il s'agit des remboursements en capital de nos 10 emprunts en 2018	835 000
20	Immobilisations incorporelles : <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'étude (église, Mériens) 50 000 - Frais d'étude place de la Libération 90 000 - Frais d'étude Maison des associations 110 000 	250 000



Chapitres	Intitulé	Montant en €
21	Immobilisations corporelles :	1 020 000
	2111-2118 : achats terrains :	
	- foncier bâti	
	60 000	
	- foncier non bâti	
	310 000	
	211 : informatique :	
	- renouvellement ordinateurs	
	18 000	
	bureautique	
	- médiathèque	
	18 500	
	- renouvellement PC ville	
	6 000	
	- imprimante laser	
	500	
	2183 : écoles :	
	- tableaux interactifs	
	19 000	
	- borne wifi	
	15 000	
	- équipement 2 classes	
	6 000	
	Sports-loisirs :	
	- vitabris	
	10 000	
	Affaires générales :	
	- destructeur passeports	
	2 000	
	Services techniques :	
	- clôture, sol école Glaisières 10 000	
	- plafond école suite ADP 40 000	
	- Dalkia salle Pichery 13 000	
	- porte salle Pichery 25 000	
	- extincteurs alarme 5 000	
	- garde-corps restaurant 10 000	
	- marteau piqueur 2 000	
	- matériel cuisine barique du self-service 35 000	
	- voiries diverses 210 000	
	- monuments aux morts 10 000	
	- borne électrique 5 000	
	- panneaux entrée ville 10 000	
	- accessibilité et éclairage public G4 170 000	
	- itinéraire historique - panneaux 10 000	
23	Immobilisations en cours	1 910 000
	- aménagement place de la Libération	1 010 000
	- ADP travaux Glaisières	900 000
	TOTAL	5 410 000€

B



Pour conclure, Mme Meziani indique que le budget prévisionnel montre la volonté municipale de maîtrise de son budget de fonctionnement sans emprunt et par un très net désendettement de ses prêts, ainsi que la maîtrise des impôts locaux sans aucune progression de ses taux.

Un effort est fait pour contenir ses frais de personnel et vers son engagement dans sa politique jeunesse, tant vis-à-vis de la future maison des associations et de la jeunesse, que par une dépense d'environ 100 000 € pour les activités nouvelles annuelles 2018.

L'effort également de maintenir son apport financier en faveur de l'action sociale, ainsi que le subventionnement de nos associations.

La sécurité des biens et des personnes dans notre commune reste aussi un objectif prioritaire de notre budget 2018, par le maintien de 9 agents présents, 6 jours sur 7 en semaine. La décision d'armement des agents se fera dès 2018 et ce afin d'assurer notre sécurité face à la baisse de la présence de la Police Nationale. L'ensemble des frais liés à cette décision sont inclus dans notre budget prévisionnel.

La modernisation des outils informatiques dans l'ensemble des services de la ville (écoles, médiathèque, affaires générales, services administratifs et techniques), pour être encore plus performants pour nos administrés.

Cette baisse des frais de fonctionnement en 2018 permet de maintenir à un niveau d'investissement supérieur de 3 millions d'euros et la réalisation des opérations prévues dans le programme électoral. Sans oublier que grâce à notre EPCI, Plaine Vallée, après l'ouverture de l'enseigne Grand Frais et du drive Leclerc en 2017, l'année 2018 voit déjà le démarrage des travaux aux Monts du Val d'Oise, par la construction de la voirie qui permettra la construction des premiers bureaux et ateliers pour les PMI et PME au cours du 1^{er} semestre 2018.

L'amélioration de notre environnement dans ce secteur si particulier (entrée et sortie de ville) verra également la réalisation par le département du Val d'Oise et la SEMAVO d'un rond-point à l'intersection des RD 301 et RD 311.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un budget sérieux et rigoureux, respectant les engagements pris lors de la cérémonie des vœux, pas d'emprunt, pas d'augmentation du taux communal, contenant le budget de fonctionnement pour réaliser les investissements prévus. Il y aura une politique importante en direction de la jeunesse, dans l'attente de la construction de la Maison des associations et de la jeunesse. Il note également l'excédent de 435 000 € sur l'exercice 2017.

M. Szewczyk complimente les 4 premiers points (pas d'emprunt, pas de hausse des taux, contenir la masse salariale, réduction des dépenses de fonctionnement) et l'endettement de la commune en baisse. Concernant les plans pluriannuels de dépenses d'investissement, il a vu un budget pour les voiries mais demande ce qui est prévu au niveau de la signalisation (panneaux rouillés, absence de signalisation horizontale..).

Monsieur le Maire indique que c'est la commission concernée qui fait des propositions, lesquelles seront ensuite prises en compte dans le budget de fonctionnement ou d'investissement, voire sur les imprévus.

M. Szewczyk demande à quoi correspondent les vitabris. Monsieur le Maire explique que les petites tentes utilisées lors de nos manifestations sont abimées et qu'elles doivent être remplacées.

M. Szewczyk demande s'il est utile de payer tout cet équipement informatique pour 70 000 €, les services étant déjà performants avec ce qu'ils ont aujourd'hui, dans les écoles les tableaux numériques alors même que l'Etat revient de tout cela et préconise le retour à des méthodes plus anciennes. Il demande s'il est possible de différer ces investissements.

Monsieur le Maire rappelle la mauvaise surprise de 2017 où il a fallu remettre à niveau le réseau central pour 60 000 €, ce qui n'a pas permis de renouveler les 14 postes de la médiathèque, pour offrir à ses publics un accès aux nouvelles technologies et ainsi de pouvoir repositionner des postes à l'école des Glaisières. Il s'agit là d'un renouvellement classique du matériel tous les 3 ans.

M. Szewczyk s'interroge sur les garde-corps au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est obligatoire de poser ces garde-corps sur les toitures terrasses pour assurer la sécurité des agents qui interviennent (entretien, maintenance..)



Monsieur Szewczyk demande si la borne électrique est réellement utile.
Monsieur le Maire précise tout d'abord que ce service est gratuit, que le diesel tend à disparaître et que nous sommes dans les prémisses du développement des véhicules électriques. Il a demandé à la Directrice des services techniques une étude sur le parc automobile pour évoluer vers de l'électrique.

Monsieur Szewczyk trouve que l'itinéraire de découverte du patrimoine historique est une bonne chose mais préférerait privilégier les panneaux de signalétique.

Monsieur le Maire répond qu'il est nécessaire de trouver des équilibres dans un budget. Ce projet est à l'étude depuis plusieurs années et permettra de découvrir l'histoire de 8 bâtiments. Le budget cette année le permet, ce qui ne sera peut-être plus le cas après.

M. Szewczyk est d'accord sur le projet mais pour lui, il n'est pas prioritaire.

Débat d'Orientations Budgétaires – DOB 2018 (Délibération 18-03-15)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312.1
Vu les lois n°2016-991 du 7 août 2015 et n°2018-32 du 22 janvier 2018
Vu le règlement intérieur du conseil municipal

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal et un vote par une délibération

Entendu le rapport de Mme Madame MEZIANI, Déléguée aux questions budgétaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE :

- De la tenue du débat d'orientations budgétaires, qui a eu lieu ce jeudi 15 mars 2018, suite à la présentation des grandes orientations et propositions.
- De l'existence et la communication du rapport d'orientations budgétaires pour 2018 annexé à la présente délibération.

Questions diverses :

En réponse à la question posée par M. Cancouët lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire indique que le contrat de performance sur l'éclairage public a une durée de 6 ans et que le gain d'économie cumulé sur les 3 années écoulées, réalisé grâce aux investissements, s'élève à 15 978.66 €.

Monsieur SZEWCZYK demande où en est l'étude de l'architecte missionnée sur l'église. Monsieur le Maire l'invite en tant que délégué au patrimoine à se rapprocher des services qui suivent ce dossier, ou de l'architecte directement.

Levée de la séance à 21h13.

B



N° d'ordre	Récapitulatif des délibérations
18-03-14	Désignation du secrétaire de séance
18-03-15	Débat d'orientations budgétaires – DOB 2018

[Handwritten signature]



CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 15 MARS 2018 A 20H30

Mme/M	Prénom	NOM	Fonction	Signature
Monsieur	Joël	BOUTIER	Maire	
Madame	Christine	MORISSON	Maire-Adjoint	
Monsieur	Christian	VAUTHIER	Maire-Adjoint	
Madame	Odette	PLA	Maire-Adjoint	
Monsieur	Guy	DUMONT	Maire-Adjoint	Pouvoir Mme Samia MEZIANI
Madame	Claudine	STEINMANN	Maire-Adjoint	
Monsieur	Pierre	FARCY	Maire-Adjoint	
Monsieur	Jean-Pierre	TARAMARCAZ	Maire-Adjoint	Pouvoir M. Pierre FARCY
Monsieur	Jean	SZEWCZYK	C. Municipal	
Monsieur	Claude	SAGE	C. Municipal	
Monsieur	Yann	ALEXANDRE	C. Municipal	absent
Madame	Régine	JOYEAU	C. Municipale	
Madame	Véronique	COLLIN	C. Municipale	
Monsieur	Nicolas	IZAK	C. Municipal	absent
Madame	Samia	MEZIANI	C. Municipale	
Monsieur	Stéphane	PEGARD	C. Municipal	
Madame	Ouahiba	AGGAR	C. Municipale	
Madame	Jocelyne	CHAVAROT	C. Municipale	
Madame	Marie	JOLY	C. Municipale	
Madame	Lucienne	LANGLET	C. Municipale	absente
Madame	Marion	NICOLAS MARTEL	C. Municipale	
Monsieur	Lucien	CORINTHE	C. Municipal	
Monsieur	Nicolas	GRANVAL	C. Municipal	absent
Monsieur	Marc	POIRAT	C. Municipal	
Monsieur	Marc	CLOUET	C. Municipal	
Monsieur	Patrick	CANCOUET	C. Municipal	
Madame	Céline	MENARD	C. Municipale	
Madame	Marie	LÉGER-GUERRÉE	C. Municipale	
Monsieur	Alexandre	MENSALES	C. Municipal	